

Communiqué de presse

Mise en place du fonds de gestion de la pandémie du Coronavirus

En application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, tendant à assurer le financement des mesures de prévention et de lutte contre le Coronavirus et ses effets, il a été procédé aujourd'hui à la signature du décret portant création du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus 'La Covid-19' ».

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 10 milliards de dirhams, mobilisé à partir du budget général de l'état, est réservé, essentiellement à :

- la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, en termes d'infrastructures adaptées et de moyens supplémentaires à acquérir, dans l'urgence, pour traiter dans de bonnes conditions les personnes qui seraient atteintes par le virus;
- le soutien de l'économie nationale pour faire face aux chocs induits par cette pandémie à travers des mesures qui seront proposées par le Comité de Veille Economique (CVE), en vue d'atténuer, notamment, les impacts sur le plan social ;

Outre le budget général de l'Etat, le fonds bénéficiera également de la contribution de plusieurs organismes et institutions. A ce titre et sur instructions de Sa Majesté le Roi, le Fonds Hassan II contribuera à hauteur de 1 milliard de dirhams. Un élan de solidarité, en train de s'exprimer, aussi bien par des personnes morales que des personnes physiques, permettra de mobiliser des ressources financières additionnelles importantes sous forme de dons. Les modalités de collecte de ces dons, déductibles fiscalement, seront précisés incessamment.